

INTITULE DU POSTE

ENSA NANTES-2024-1778338- PROF HCA cat 1 n°2

**INTITULE LONG DU
POSTE**

Professeur.e / Histoire et Culture Architecturale / Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	PROFARCH
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Pays de Loire
Département	Loire-Atlantique
Adresse	6 quai François Mitterrand, 44200 Nantes

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ENSA Nantes est une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture sous tutelle conjointe des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle accueille plus de 1 000 étudiants et compte près de 140 agents (enseignants-chercheurs, personnels administratifs, techniques et scientifiques) et plus de 300 intervenants extérieurs. En matière de recherche, l'école s'appuie sur un laboratoire au rayonnement national et international, le CRENAU (AAU), dont les thématiques répondent aux grands enjeux sociétaux. S'y côtoient des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, historiens, plasticiens et philosophes. Il mène des recherches au croisement des sciences de l'homme et de la société et des sciences pour l'ingénieur. Avec son campus international situé à l'île Maurice, l'ENSA Nantes bénéficie d'une très large visibilité. Ouverte sur la ville et sur le monde, forte de nombreux partenariats, elle favorise pour ses étudiants des temps de rencontres et d'échanges hors-murs. Elle soutient des collectifs et favorise les pratiques du « faire » et la conception à l'échelle 1. Elle porte toutes les initiatives susceptibles de s'inscrire dans une trajectoire de découverte du milieu socio-professionnel et de la culture des architectes. L'ENSA Nantes est un établissement-composante de l'EPE Nantes Université depuis le 1er janvier 2022 (quatre pôles universitaires, trois grandes écoles, un CHU, un IRT et l'INSERM).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

L'activité scientifique de l'ENSA Nantes se situe essentiellement dans le CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités), l'équipe nantaise du laboratoire AAU, UMR CNRS 1563. Le CRENAU compte 83 membres dont 33 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 25 doctorants, 4 personnels d'appui et de soutien à la recherche (gestion, communication, documentation, informatique), 21 associés. Les chercheurs et enseignants-chercheurs du CRENAU appartiennent aux ENSA de Nantes, Montpellier et Lyon, à Centrale Nantes, au CNRS et à l'ESBANM. Ils sont architectes, sociologues, informaticiens, ingénieurs, urbanistes, géographes et historiens. Les recherches du laboratoire AAU sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions socioculturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles. Les travaux du CRENAU prennent place dans le cadre du projet scientifique du laboratoire AAU.

Le CRENAU est rattaché à deux écoles doctorales – l'ED Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (SIS) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales. Il est largement ouvert à l'international (Italie, Japon, Canada, Belgique, Espagne, Suisse).

DESRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

L'ENSA Nantes recrute un enseignant-chercheur dans le champ Histoire et Cultures Architecturales (HCA).

Enseignement :

L'enseignant-chercheur sera chargé de définir et assurer plusieurs enseignements en histoire de l'architecture. Une compétence particulière dans les enseignements d'histoire du patrimoine ou des théories de la restauration pourra être valorisée le cas échéant. Une spécialisation en histoire de la période médiévale ou moderne sera fortement appréciée.

En cycle Licence :

Le programme d'enseignement envisagé pourra notamment comprendre :

- En L2 : Introduction à l'histoire de la ville, de l'Antiquité au XVIII^e siècle (16H CM)
- En L2 : Histoire de l'architecture de l'époque moderne (18H CM).
- En L2 : Histoire de l'architecture, de 1950 à nos jours (20H CM).
- En L2 : Voyage à Rome : encadrement d'un groupe (40h TD)

En cycle Master :

L'enseignant-chercheur pourra participer aux séminaires de mémoire ou proposer la création d'un séminaire de mémoire, dans le cadre d'une évolution de la maquette pédagogique. Il pourra participer aux enseignements thématiques (JET) et proposer la création d'une unité d'enseignement thématique (JET) en lien avec ses domaines de recherche.

En cycles Licence et/ou Master : la participation à un atelier et/ou studio de projet portant sur les enjeux contemporains ou patrimoniaux peut également être envisagée. L'enseignant pourra aussi être sollicité pour l'enseignement de l'histoire en FPC.

En cycle Doctorat : il est attendu que l'enseignant-chercheur encourage l'investissement des étudiants dans la recherche et qu'il assure l'encadrement de thèses de doctorat.

Recherche :

L'enseignant-chercheur devra posséder une expérience confirmée de recherche ; ses publications et ses activités d'organisation de colloque, de journée d'étude ou autre évènement scientifique en témoignent. Une perspective internationale de ses objets de recherche sera appréciée. Il lui sera demandé de s'engager :

- dans le développement des activités de recherche de l'école située notamment au CRENAU ;
- dans les activités de direction d'unité de recherche (équipe CRENAU et/ou laboratoire AAU) ;
- dans le montage et la recherche de financements, dans le portage de projets ;
- dans le développement des activités de diffusion de la recherche par la participation à des évènements scientifiques (tables rondes, cycles de conférences, présentation d'ouvrages...).

Autres missions :

L'enseignant-chercheur s'impliquera dans la valorisation des travaux des étudiants (expositions, évènements...). Il participera à la vie de l'école : entretiens d'admission, jurys, commissions d'orientation, instances collégiales, Journées Portes Ouvertes...

Perspectives d'évolution : Dans l'avenir, le champ HCA a vocation à se renforcer (2 enseignants-chercheurs recrutés en 2023 et 2024) et la maquette pédagogique à évoluer. L'enseignant sera invité à proposer une vision d'ensemble.

CONDITIONS PARTICULIERES D EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

- Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche ;
- Expérience pédagogique diversifiée souhaitée ;
- Capacité à articuler histoire architecturale et enjeux patrimoniaux et culturels ;
- Dispositions à contribuer à des réflexions théoriques ;
- Solide expérience de recherche, riche et diversifiée ;
- Publications reconnues et conférences à l'international.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le champ disciplinaire HCA compte à la rentrée 2024 trois enseignants-chercheurs titulaires (1 PR et 2 MCF) et 1 MCFA 50 %. L'enseignant-chercheur devra inscrire ses travaux de recherche dans le cadre du projet scientifique de l'équipe CRENAU du laboratoire AAU. Le projet proposé par l'enseignant-chercheur veillera à s'articuler à cette dynamique interdisciplinaire et à consolider son ambition de développement à l'international. Le candidat devra démontrer sa capacité à assumer des responsabilités en matière de direction d'unité de recherche.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Doctorat dans l'un des domaines suivants : histoire de l'architecture, histoire de l'art, histoire des techniques, architecture. HDR.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

*Postes ouverts par concours
Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Nantes.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

sophie.clement@nantes.archi.fr

Autre personne à contacter

damien.michel@nantes.archi.fr